

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-030
3.6.1 Autres

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2024-030 : Demande d'urbanisme au nom de la commune et projet aménagement

Il convient de modifier sur la délibération n°2023-079, suite à une erreur de plume que le permis de construire pour 'extension du cimetière est sur la parcelle numérotée : B1080.

L'adjoint à l'urbanisme fait part des deux projets en cours pour l'aménagement carrefour de Montaud/rue des Clos par l'expertise d'alp études sous commande de la Métropole.

Il est projeté une version avec la possibilité de retournement d'un bus, proposition de l'exécutif.

Il convient de convenir l'autorisation d'un dépôt de déclaration préalable sur le domaine public par la Métropole titulaire de la compétence et propriétaire des routes de montaud et rue des clos.

La commune accepte les aménagements sur les tenants de parcelle AD20et 25, le projet présenté par les services métropolitains, confirme la prise en charge estimative de 115 000€ TTC sur ce projet.

Il est noté que M Le Mauff, au vu du sujet ne peut prendre au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 30 avril 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-032
9.3.2 Autres

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2024-032 : Horaires mairie

Mme le Maire explique que les services ont fait un audit des passages, des horaires de l'accueil et des demandes des administrés.

Il convient de moderniser aussi l'accès par l'instauration de prise de rdv en visio, notamment pour les services de l'urbanisme.

Les horaires d'ouverture public seront :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin de 8h à 12h
- Lundi et mercredi après-midi de 13h30 à 17h
- Fermeture le samedi et dimanche

La mairie sera joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Rdv en visio les après-midi.

Le débat a été ouvert sur la fermeture du samedi, la mairie était ouverte 29h par semaine et passera à 27h d'ouverture au public, cependant l'ouverture téléphonique passe de 29h à 34h.

M Jullien et M May ne souhaitent pas prendre part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 30 avril 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-033
7.10 Divers

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2024-033 : dédommagement frais bénévole

L'élue à la culture explique que la bibliothèque compte des bénévoles très motivés, et ces derniers peuvent bénéficier de formations.

Il est proposé que ces derniers puissent être remboursés sur les mêmes modalités que les agents de la fonction publique, sur les modalités de trajet.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 30 avril 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-034
7.5.1 demande de subvention

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2024-034 demande de subvention

L'adjoint aux finances fait part d'envoi de dossier pour l'étude de la tour, et espère que ce dernier trouvera une suite favorable.

Il propose au conseil de valider le principe de cette demande auprès de la DREAL et du conseil départemental pour le plafond d'aide de 20%.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 30 avril 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-035
4.5.1 primes

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2024-035 Versement de la prime inflation

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 23 avril 2024;

Considérant que le montant de cette prime est dans le cadre des plafonds définis réglementairement

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

Les bénéficiaires et conditions d'attribution. La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

La détermination du montant. Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime proposé par le conseil est de 200 € pour les agents sans prorata du temps de travail, sauf si l'agent travaille dans d'autres collectivités auquel cas cette dernière sera pro ratisée au temps de travail à Veurey voroize. De plus la condition est de ne pas dépasser 39 000€ brut annuel s'applique.

Les conditions de versement. Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

L'attribution individuelle. L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

L'adjoint aux finances propose au conseil

- de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- que la présente délibération entre en vigueur le 01/05/2024 et versée sur la paie de mai
- De verser aux agents qui ne touchent pas 39000€ brut annuel les 200€ brut de prime

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 30 avril 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2024
N° 2024-036
1.1.1 Marchés public

L'an deux mille vingt quatre le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Jean Michel MAY, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Guy JULLIEN, Elise GUTEL, Jean Michel DETROYAT, Monique RAMUS Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Aurore PIERRE

N° 2024-036 Résultats CAO et attribution marché

Le président de la commission CAO fait part des deux consultations simples :

-Extension cimetièrre : TERMAT TP a obtenu la meilleure note et un prix de 101 068,20€ TTC

-Démolition et désamiantage : PERRET FRERES a obtenu la meilleure note et un prix de 54 456€ TTC

Le président demande au conseil de valider ces choix

M Le Mauff ne peut prendre part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 30 avril 2024

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

